

La caisse des écoles

La caisse des écoles est un établissement public administratif communal. Son conseil d'administration est présidé par le maire et se compose d'élus municipaux, de l'inspecteur de l'Education nationale ou son représentant, d'un délégué du préfet et des représentants élus de ses adhérents.



Elle a pour principal but d'aider les familles en difficulté pour le règlement des activités péri et extra-scolaires ou encore les séjours scolaires. Cette aide est déterminée en fonction de la situation familiale, en lien avec le centre communal d'action sociale (CCAS).

Elle bénéficie de recettes qui proviennent principalement d'une subvention de la ville, complétés par des contributions des familles, voire de dons de particuliers.

Elle permet d'offrir aux enfants de maternelle des jouets à Noël, le kit de rentrée pour ceux de grande section en fin d'année scolaire et des cadeaux aux élèves

dans le cadre de concours ou récompenses mis en place par les écoles.

Pour soutenir la caisse des écoles dans son fonctionnement, vous pouvez adhérer en payant une cotisation annuelle de 5 euros par famille et/ou offrir un don en plus de votre cotisation annuelle.

Service éducation

Hôtel de ville

Place du Général Leclerc

1er étage

95110

Sannois

Tél. 01 39 98 20 70

inscriptionperiscolaire@sannois.fr

Accueil du public

Lundi - mercredi - vendredi de 8h30-12h30 / 13h30-17h30

Mardi et jeudi : 8h30-12h30

Fermé le samedi

Infos pratiques

Renseignements auprès du service éducation

Document(s)

[Bulletin d'adhésion caisse des écoles](#)

[Délibérations caisse des écoles 2023](#)

[Deliberation caisse des écoles 2024](#)